



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide au développement

Question écrite n° 80199

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du développement et de la francophonie sur la lutte contre la faim. 165 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de retards de croissance dus à une malnutrition chronique. Pourtant moins de 2 % de l'aide publique au développement (APD) est consacrée à la lutte contre la sous-nutrition. Il lui demande si le Gouvernement peut indiquer, dans ce cadre, le montant alloué à la lutte contre la sous-nutrition et quelle est sa politique.

Texte de la réponse

En 2014, la France a participé à un exercice de comptabilisation de son aide publique au développement consacrée à la lutte contre la sous-nutrition. Cet exercice repose sur une méthodologie commune développée avec onze autres donateurs bilatéraux et fondations membres du mouvement mondial pour le renforcement de la nutrition (mouvement « SUN »). Selon cette méthodologie, en 2012, la France a consacré 24,1 millions d'euros à des projets de lutte contre la sous-nutrition, soit une augmentation de 23 % comparé au montant de 2010. Sur ces 24,1 millions d'euros, 2,9 millions d'euros ont été alloués à des projets d'intervention nutritionnelle directe. La France est mobilisée sur le plan bilatéral et dans les enceintes européennes et internationales en faveur de la lutte contre la malnutrition, incluant la sous-nutrition. La lutte contre la sous-nutrition est ainsi inscrite comme une des priorités de la politique de développement et de solidarité internationale de la France dans la loi d'orientation et de programmation du 7 juillet 2014 (Loi n° 2014-773). Sur le plan bilatéral, la France s'est dotée en 2010 d'un document d'orientation stratégique intitulé « Nutrition dans les pays en développement » qui oriente l'aide publique française en matière de nutrition et prône une approche multisectorielle de la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes. La France finance des projets allant de la réponse à l'urgence dans les situations de crise alimentaire et nutritionnelle aux interventions de prévention et de traitement de la malnutrition. La France travaille parallèlement à l'amélioration de la prise en compte de la nutrition dans ses programmes de développement mis en oeuvre dans les secteurs ayant un impact indirect sur la nutrition, tels que l'eau et l'assainissement, la santé ou l'agriculture. Des réflexions multiacteurs, intégrant notamment les ONG françaises, sont menées dans ce sens dans le cadre du Groupe interministériel pour la sécurité alimentaire. La nutrition a ainsi été intégrée comme un objectif transversal du cadre d'intervention sectoriel de l'Agence française de développement (AFD) portant sur la sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne (2013-2016). La France entend poursuivre ses efforts, notamment à travers un dialogue étroit avec l'Union européenne (UE) et l'identification d'axes concrets d'intervention sur le terrain. Sur le plan international, la France est engagée pour une mobilisation internationale accrue et coordonnée en faveur de la nutrition. Elle soutient ainsi, et depuis sa création en 2009, le mouvement SUN qui rassemble l'ensemble des acteurs impliqués dans les questions de nutrition et oeuvre à la mise en place de politiques nationales adaptées et efficaces dans la lutte contre la sous-nutrition. La France soutient également les travaux de l'Union européenne en matière de nutrition et notamment la mise en oeuvre du plan d'action de l'UE en faveur de la malnutrition chronique. Ce plan résulte de la communication de la Commission européenne intitulée « Améliorer la nutrition maternelle et infantile dans

le cadre de l'aide extérieure : un cadre stratégique de l'UE » que la France avait encouragée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80199

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3858

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4320